

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	01/12/2023

Séance du mardi 5 décembre 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL à Jean-Marc AUTIÉ, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Pierre MASURE.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023_064

4.1 Personnel communal

Objet : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique

Afin de subvenir aux besoins émanant de l'école maternelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer, à compter du 1^{er} janvier 2024, un poste d'adjoint technique à temps non complet – 15,20/35^e heures hebdomadaire annualisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- **Vu** le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 22 juin 2023 ;
- **Accepte à l'unanimité :**
 - ✓ La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet – 15,20/35^e heures hebdomadaires annualisés.
- **Décide** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et de le fixer comme suit (cf. tableau joint en annexe), à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 07 décembre 2023
Le Maire,

Jean-Michel BLAY

